

Conseil Municipal
6 novembre 2020
Procès Verbal

Sous la présidence de : Monsieur MALACHANNE, Premier Adjoint

Présents : COMTE – HLYWA – GRAVEZAT – RIOS – FABREGUE – BONNET – DENNEULIN – GIBELIN – SAEZ – MERLE – SINET – POLGE – GAYTON MESA – GUY -BERARD DE MALAVAS – DANIEL – ROSSO

Procurations :

CORNUT a donné procuration à HLYWA

TRAUCHESSEC a donné procuration à FABREGUE

WILUS a donné procuration à GUY

PETTI a donné procuration à POLGE

VERDELHAN donné procuration à DANIEL

Madame HLYWA est élue secrétaire de séance.

Monsieur COMTE confie la présidence à Etienne MALACHANNE, premier Adjoint en raison de la perte de voix

Monsieur MALACHANNE débute la séance en proposant une minute de silence en hommage aux victimes des attentats de Nice, de Vienne et à l'assassinat du professeur Samuel Paty.

Il présente ensuite au nom du conseil municipal ses condoléances à la famille de Monsieur BERTRAND Jean-Claude, ancien maire de Rousson de 1989 à 2014, décédé récemment.

INFORMATIONS :

Point sur le confinement :

- Le personnel administratif sera placé en télétravail dès le 9 novembre par moitié de l'effectif. La médiathèque est fermée au public depuis le 30 octobre le click and collect sera proposé ainsi que le portage à domicile de livres.
- Protocole sanitaire renforcé dans les écoles et mis en place dès la rentrée le 2 novembre.
- Aux abords des écoles un arrêté provisoire a été pris pour fermer l'accès aux véhicules des rues Paul Valérie et Pasteur. Cela pour sécuriser les entrées et sorties 4 fois par jour des élèves qui rentrent et sortent de façon échelonnée.
- CCAS soutient les personnes isolées. Une centaine de personnes seront appelées comme cela a été fait au premier confinement
- Commerces. Si certaines communes ont pris des arrêtés pour maintenir les commerces du centre-ville, la ville a fait le choix d'écrire au préfet et à la députée pour les alerter sur les conditions difficiles de certains commerçants qui sont en danger avec ce deuxième confinement. (cf les deux courriers et la réponse de la députée). Prendre un tel arrêté ferait prendre des risques de fermetures administratives et de verbalisations dont nos commerces n'ont pas besoin de subir. Un dispositif d'aide de la Région est aussi activé pour aider les commerçants.
- Suite à l'attentat de Nice le plan Vigipirate a été renforcé. Aussi pour la messe de Toussaint Christian FABREGUE et Yohan BASTIEN l'ASVP étaient présents pour assurer une surveillance. L'ASVP et le Policier Municipal patrouillent régulièrement dans Salindres, aux abords des commerces ouverts pour veiller au respect des règles sanitaires
- 11 novembre la cérémonie se tiendra au square Jeanne D'arc en petit comité comme les dernières commémorations. Dépôt de gerbe et lecture du texte de l'ULAC, dès 10h30, seront à l'honneur. En revanche le cortège traditionnel qui montait jusqu'au cimetière est annulé.

Informations diverses :

- Le cabinet médical devrait déménager la deuxième semaine de décembre. L'appel d'offre sera publié dès le 9 novembre pour un début des travaux le 15 janvier.
- Madame Simone ROBERT a été distinguée par le Préfet comme maire honoraire. La ville aurait souhaité lui faire une cérémonie plus solennelle mais avec la crise sanitaire ce n'était pas envisageable. Aussi le Maire et le premier adjoint se sont rendus à son domicile pour lui donner le certificat d'Honorariat. Midi Libre a fait paraître d'ailleurs un article à ce sujet.

- Sonia CARRASCO, qui était en charge de l'état civil les élections, les inscriptions scolaires et la communication depuis 2017, a quitté Salindres pour une nouvelle commune dans la Drôme. Le conseil lui souhaite bonne suite et la remercie pour son implication sur Salindres.

Avant d'aborder l'ordre du jour Monsieur MALACHANNE propose d'ajouter 3 nouvelles délibérations à savoir :

- 1 - Règles relatives au bulletin d'information pour l'opposition.
- 2 - Remboursement de la caution à la famille de Madame GRAS
- 3 - Autorisation de signer un contrat d'apprentissage.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le premier adjoint informe le conseil que le Maire a pris une décision de renouvellement de ligne de trésorerie de 500000 euros (comme chaque année) pour faire face aux retards de versements et de décalage de subventions

Un arrêté d'opposition de transfert des pouvoirs de police a également été pris par le Maire. En effet chaque Maire, après la prise de fonction du Président de l'Agglo peut dans les 6 mois suivants, s'opposer au transfert de police d'assainissement, d'accueil et d'habitat des gens du voyage, de police de circulation et de stationnement et de taxi et d'habitat. C'est ce qui a été fait avec cet arrêté.

DELIBERATIONS :

1 - Adoption du PV du 25 septembre

Aucune remarque n'a été faite avant le conseil

Toutefois Madame BERARD DE MALAVAS précise que sur le compte rendu du conseil du 17 juillet son intervention n'est pas assez détaillée et donc pas assez fidèle à son intervention et qu'elle estime que les propos sont mal écrits et qu'ils ne veulent rien dire.

Monsieur DANIEL souligne qu'il a pris la parole durant le conseil et non hors séance comme l'indique le PV.

Il a demandé des informations sur l'utilité publique sur l'allée des Lauriers. En effet la délibération concerne l'institution d'une enquête publique pour renforcer et prolonger une canalisation de distribution d'eau potable sur un chemin privé sis allée des lauriers lieu-dit malpas pour desservir une parcelle non alimentée. Il ne comprend pas pourquoi la commune prendrait en charge un réseau d'eau sur un chemin privé pour un cout d'environ 14 800 euros de plus, il met en avant qu'un passage en force avait été tenté sur le chemin privé allée des lauriers et effectivement les gendarmes se sont déplacés, le PV ne relate pas ce point.

A propos de la place de la mairie, il demande un chiffrage du parc extérieur du lotissement le Gascut car apparemment ce serait à la charge de la ville

Le Maire lui prépare une réponse détaillée écrite. (Ci-jointe)

Monsieur DANIEL ne comprend pas pourquoi lorsque Monsieur DENNEULIN a remercié la participation aux journées du patrimoine de Madame BERARD DE MALAVAS ne figure pas au PV.

3 contre : DANIEL, BERARD DE MALAVAS, VERDELHAN – 1 abstention : ROSSO

Adoptée

2 - Décision du conseil Municipal sur le transfert de la compétence PLUI

La loi ALLUR prévoit que le PLU peut être transféré à l'échelon intercommunal l'année suivante l'élection du Président de l'intercommunalité. Il apparaît inopportun d'acter ce transfert car l'urbanisme est une compétence qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation du cadre de vie. Il est donc proposé au conseil de se s'opposer à ce transfert.

Adoptée à l'unanimité

3 - Subvention ventilation

Au moment du vote du budget une enveloppe totale avait été attribuée aux associations. La commission subvention a proposé la ventilation suivante (voir le tableau joint à la délibération).
Les élus présidents, trésoriers, secrétaires des diverses associations ne prennent pas part au vote.

Adoptée à l'unanimité

4 - Financement des travaux imposés par le PPRT

Dans le cadre des travaux des habitations dans la zone de délaissement du PPRT définies en 2014 la commune avait proposé de prendre en charge les 10% restant à charge des propriétaires qui devaient se mettre en conformité. 90% restant sont financés par des crédits d'impôts, par l'exploitant et par les collectivités qui supportent la CET. Il s'agit de verser à l'un de ses propriétaires la somme de 446,15 euros.

Monsieur SAEZ intervient pour dire qu'il ne prend pas part au vote

Adoptée à l'unanimité

5 - Adoption du Règlement Intérieur du Conseil Municipal

Chaque commune de plus de 1000 habitants doit, depuis mars 2020 (article 83 de la loi Notre), fixer librement les règles de fonctionnement interne du conseil municipal.

Madame ROSSO trouve que les délais de 3 jours pour consulter les dossiers sont trop courts. Monsieur MALACHANNE précise que lorsque ce sont des dossiers importants le temps de la mise à disposition des dossiers est plus grand (exemple de dossiers techniques, dossiers de l'eau...). Jean-Luc GIBELIN signale que souvent les services municipaux travaillent dans l'urgence sur certains dossiers qui parviennent en mairie tardivement. Ce qui occasionne, comme aujourd'hui, que les délibérations soient étudiées au moment du conseil.

Madame ROSSO remarque qu'il manque la commission des impôts dans les commissions particulières. Ce sera donc ajouté au règlement.

Elle souligne aussi que pour la commission environnement elle n'avait pas été destinataire de la convocation en juin (oubli de l'administration). Monsieur MALACHANNE assure que ce n'était pas un oubli malveillant mais simplement une simple omission du secrétariat.

Adoptée à l'unanimité

9 - Règle relative au bulletin d'information pour l'opposition.

Comme indiqué dans le règlement intérieur il convient de définir la répartition de l'espace d'expression réservé aux conseillers n'appartenant pas à la majorité. Cette répartition est fixée par le conseil municipal.

Sur la news, pour rappel en dehors de l'espace dédié à l'agenda il reste 3400 signes pour toute l'information restante. Il est alors proposé 300 signes (espace compris et sans photo) et pour la revue 1500 signes (espace compris avec photo)

Madame BERARD DE MALAVAS fait savoir qu'elle souhaite que l'opposition ait accès au site internet en plus de la news et la revue municipale.

Comme le site est en rénovation, la commission communication regardera ce qui est possible de faire en la matière répond le premier adjoint.

Adoptée à l'unanimité

6 - Autorisation de signature de la convention actif et passif

Il s'agit de transférer à l'agglomération les mises à disposition des biens meubles et immeubles dans le cadre des compétences transférées comme l'eau et l'assainissement

Adoptée à l'unanimité

7 - Subvention exceptionnelle aux communes sinistrées du Gard

Comme demandé au précédent conseil, le conseil souhaite s'associer à la solidarité pour les communes touchées par les inondations du 19 septembre 2020.

Ainsi il est proposé un montant de 1500 euros via l'association des Maires ruraux du Gard.

Monsieur DANIEL propose de faire la même chose pour les inondations de la vallée de la Vésubie et la Roya durement touchée aussi.

Adoptée à l'unanimité

8 - Rétrocession de la concession funéraire de Mme LOMBARDO Marguerite

La famille de Madame Lombardo, décédée récemment, a formulé le souhait de rétrocéder la concession achetée en 2008.

La ville demande, pour ce faire, un montant de 224,58 euros de remboursement

La concession sera ensuite remise à la vente

Adoptée à l'unanimité

10 - Remboursement de la caution de madame GRAS Vivianne

A la suite du décès de Madame GRAS, résidente à la résidence de la Tour, il convient de rembourser la caution d'entrée dans le logement. Dans le cadre de la succession de cette locataire la somme de 364 euros sera versée au notaire en charge qui est Cécile Sanchez

Adoptée à l'unanimité

11 - Contrat d'apprentissage

Comme évoqué en commission du personnel du 8 novembre l'apprentissage au service des espaces verts permet d'aider l'équipe technique tout en formant un jeune (de 16 à 25 ans) qui acquiert une expérience professionnelle valorisante. Il s'agit de signer un nouveau contrat pour deux ans avec un apprenti formé à la MFR

Adoptée à l'unanimité

Fin de l'ordre du jour 19h02

Patrice DANIEL intervient sur l'article du Midi Libre qui évoque les odeurs sur Salindres. Il souhaite savoir où en est la situation.

Le premier adjoint rappelle que le sous-préfet a été saisi sur le sujet. Une enquête par la Dreal a été diligentée auprès des industriels. Les élus ont interpellé les entreprises pour rencontrer les directions et obtenir des informations sur les process utilisés dans les productions des odeurs. A chaque odeur, l'agglo est informée et envoie des responsables sur place pour étudier les causes. Monsieur DANIEL trouve particulièrement dangereuse la rue de Cambis, car il constate que les automobilistes ne respectent pas la zone 30. Il demande de matérialiser au sol ou par des panneaux le rappel de vitesse. Cette rue très empruntée par les collégiens doit être mieux sécurisée. Thierry MERLE prévoit d'améliorer cette zone.

Fin de séance 19h12

Le Maire

